

## **FS CSA-A du 04 avril 2023**

### **DECLARATION LIMINAIRE**

L'installation de la nouvelle FS-CSA-A se déroule dans un contexte de mobilisations massives contre la réforme des retraites. La formidable mobilisation sociale organisée par l'ensemble des organisations syndicales est engagée depuis le 19 janvier. Voilà plus de deux mois que des millions de travailleurs-euses, jeunes, retraité.e.s expriment avec force et dignité leur refus d'un recul de l'âge légal à 64 ans et d'un allongement des trimestres de cotisation.

Les personnels disent avec force leur colère face à une réforme brutale, injuste et injustifiée : qui ? ici ? peut affirmer que travailler plus longtemps, dans des conditions difficiles et partir avec une décote est un progrès social ? A l'injustice de la réforme, s'ajoutent le déni de la réalité de nos conditions de travail, le discours hautain d'une incompréhension de la réforme qui serait liée à un problème de pédagogie... autant d'éléments qui alimentent la très forte colère des personnels.

Si le report de l'âge légal de la retraite était effectif, on verrait s'amplifier encore un problème qui se pose déjà : le maintien au travail de collègues qui, la soixantaine passée, ne peuvent plus soutenir la charge de travail d'un temps plein, qui parfois souffrent dans des postes où les conditions de travail sont rendues pénibles, effectifs de classe surchargés s'ils sont enseignants, locaux inadaptés (absence d'ascenseurs ou ascenseurs perpétuellement en panne, comme à la DRAJES, ergonomie mal pensée, conditions sanitaires honteuses dans des locaux en rénovation ou négligés par les propriétaires, tels ceux du CASNAV par exemple).

Ajoutons que le report de l'âge légal frapperait plus durement encore les femmes qui en moyenne devraient travailler davantage pour accéder à une retraite sans décote.

Il faut constater qu'aucune réflexion véritablement sérieuse sur ces sujets n'a été lancée dans l'Education nationale ce qui confirme, si cela était nécessaire, le caractère antisocial des mesures annoncées par le gouvernement. La question du vieillissement au travail se pose, y compris dans notre académie, et notre instance est déjà sollicitée par des collègues en souffrance.

Force est de constater que la même méthode verticale et autoritaire a été encore une fois utilisée par la suppression de la technologie en classe de 6°. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations syndicales représentatives. Cette décision confirme que ce sont bien des logiques budgétaires et de ressources humaines (suppressions d'emplois et pénurie de professeurs de technologie) qui ont guidé cet arbitrage avant même toute considération pédagogique. Cette disposition va mettre en danger les postes des collègues de technologie qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement, ou amenés à effectuer des tâches autres que leur enseignement disciplinaire à la rentrée voire être victimes d'une mesure de carte scolaire l'année suivante. Quelles mesures de prévention et d'accompagnement ont été prises en amont pour éviter cela ? De plus dans la classe de 6°

une heure de remédiation va être proposée aux élèves pour les accompagner en mathématiques ou en français. Il est envisagé que des professeurs des écoles ou des professeurs de collège puissent assurer cette heure. Là encore aucune concertation n'a été mise en place.

Plus largement, les annonces éducatives sur les fondamentaux, sur les évaluations, sur la réforme du collège, la voie pro ... ainsi que la réalité quotidienne des réformes du lycée et de Parcoursup, toutes ces annonces de modifications de notre métier sans que l'organisation du travail soit interrogée entraînent une perte de sens, des questionnements, des inquiétudes anxieuses qui peuvent se transformer en risques psycho-sociaux.

Le travail ouvert par le CHSCTA doit se poursuivre dans cette nouvelle instance, qu'est la FS du CSA-A. Et nous souhaitons faire en sorte que cette nouvelle instance profite de toutes les avancées et des travaux qui ont été réalisés précédemment. La mise en place de la formation spécialisée ne doit pas être l'occasion d'un affaiblissement du droit des personnels, en diminuant les prérogatives de leurs représentants.

Nous continuerons, au sein de cette nouvelle Formation Spécialisée, à mener notre travail de prévention des risques et de défense des conditions de travail des personnels.

Pour bien fonctionner, cette nouvelle instance doit pouvoir s'appuyer sur des engagements forts de notre administration. C'est pourquoi nous vous demandons, Mme la Rectrice, de vous engager à réunir cette instance au moins trois fois dans l'année en séance ordinaire.

Pour terminer, nous appelons les personnels de l'académie à continuer à se mobiliser contre le projet de réforme des retraites de M. Macron et ce, notamment en se mettant en grève jeudi et en rejoignant les manifestations de Saint Denis et Saint Pierre.